



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

29^{ème} Session de Formation les 18 & 19 Novembre 2021

Palais des Congrès Jean Ballardur – Avenue Jean Bene – 34280 LA GRANDE MOTTE

Association des Techniciens de Dialyse- ATD- 249 rue Irène Joliot Curie – 60610 LACROIX SAINT OUEN
03 44 44 30 42 / 06 87 52 20 10 – info@dialyse.asso.fr – SIRET : 384 419 990 00062 – NAF : 8559A
Numéro d'organisme formation continue : 22.60.01389.60



Num identifiant : 0038114



Num identifiant : 10159736

INSCRIPTION SESSION DE FORMATION

STAGIAIRE

Le Pass sanitaire est obligatoire pour assister à notre formation

Civilité : Madame Monsieur

Nom (**en Majuscule**) : Prénom :

Fonction : Service :

E mail (**Obligatoire**) : Téléphone :

EMPLOYEUR

Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et Prénom du responsable de suivi de l'inscription :

E mail : Téléphone :

Le cout d'un repas (midi) est de 22 euros TTC. Les repas du midi sont gracieusement offerts par l'ATD.

Je serai présent(e) au déjeuner du :

Jeudi 18 Novembre

Vendredi 19 Novembre

DROIT D'INSCRIPTION / FACTURATION *

| Tarifs Adhérent (adhésion en cours de validité, une adhésion est valable 1 an) | Tarifs | Cadre réservé à l'ATD (Validation du tarif par l'ATD) |
|---|------------------|---|
| Adhérent ATD Avant le 30/10/2021 | 265 euros | |
| Adhérent ATD Après le 30/10/2021 | 298 euros | |
| Tarifs non Adhérent : | | |
| Non Adhérent ATD Avant le 30/10/2021 | 298 euros | |
| Non Adhérent ATD Après le 30/10/2021 | 325 euros | |

* Pour les personnes ayant besoin d'un visa pour venir assister à la formation, l'inscription sera prise en compte uniquement lorsque l'accord de visa sera envoyer par mail à l'ATD avant le 10/11/2021.

Annulations d'inscriptions : Les annulations reçues avant le **29 octobre 2021** engendreront des frais administratifs facturés à **80 euros**. **Au-delà de cette date, l'inscription est due en intégralité.** Toutes personnes inscrites et ne se rendant pas à la formation prévue devra régler la totalité de son inscription à l'ATD.

Chèque à l'ordre de l'ATD

Paypal => info@dialyse.asso.fr

Virement bancaire :



| Code Banque | Code Guichet | Numéro de Compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| 30004 | 01345 | 00000018125 | 97 |

Domiciliation : BNP Compiègne Gambetta
IBAN : FR76 3000 4013 4500 0000 1812 59
BIC : BNPAFRPPCRE

RESERVATION DINER ET HOTELLERIE (Paiement immédiat pour toute réservation)

► Pour la réservation du diner et de chambre d'hôtel, le règlement doit être envoyé impérativement avec cette fiche de réservation. Toute demande non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte

DINER

► **Tarif Adhérent** => **10 euros** (adhésion en cours de validité. Une adhésion est valable un an).

► **Tarif Non Adhérent** => **45 euros**

| | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Je serai présent(e) au diner du jeudi 19 novembre 2021 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
|---|------------------------------|------------------------------|

A noter : Inscription possible en fonction des places disponibles. Les annulations de diner peuvent être faites jusqu'au **05 novembre 2021**. Après cette date, tout diner commandé sera facturé.

HOTELLERIE

| | | |
|--|---|------------------------------|
| Souhaitez-vous réserver une chambre d'hôtel ? | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| | Date arrivée : | Date départ : |
| Prix TTC estimatif par chambre pour 1 personne avec petit déjeuner | <input type="checkbox"/> Hôtel ** 88.33 euros la nuit arrhes obligatoire correspondant à 1 nuit, à envoyer impérativement avec la fiche d'inscription) | |

► La réservation de chambre d'hôtel **ne sera prise en compte qu'accompagnée du règlement des arrhes. Arrhes correspondant à une nuit** (arrhes à verser qu'une seule fois peu importe le nombre de nuits souhaitées). Le solde et la taxe de séjour devront être réglés par le participant sur place directement à l'hôtelier. **Jusqu'au 20 octobre 2021** les arrhes de réservation seront remboursées. Au-delà, le remboursement sera soumis à l'appréciation des hôteliers. A moins de 48h, l'hôtelier est susceptible de facturer la totalité du séjour.

► Réservation jusqu'au **30 octobre 2021**. Au-delà nous ne garantissons pas la disponibilité des chambres.

J'ai pris note des formalités d'inscription et d'annulation à la session de formation et en accepte les conditions générales de vente. La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

A : Le :



Mis à jour le 04/10/2021